

Rencontre du Collectif 8 mars avec la ministre Charest
Un dialogue à poursuivre

Montréal, le 8 mars 2019 – À l’occasion de la *Journée internationale des droits des femmes*, les membres du Collectif 8 mars, qui représente 700 000 femmes au Québec, ont rencontré la ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest. Le but de cette première rencontre était de présenter leurs revendications et de proposer des solutions concrètes et actuelles pour améliorer rapidement les conditions des femmes et pour atteindre l’égalité entre les sexes.

À la lumière de cette rencontre, les représentantes du collectif ont constaté que la ministre Charest a fait preuve d’intérêt et d’une ouverture envers les revendications portées. Elles saluent particulièrement la volonté de la ministre de maintenir un canal de communication sur le terrain. Elles attendent à présent, à l’approche du budget provincial, des actions claires de la part du gouvernement de François Legault pour l’atteinte de l’égalité entre les sexes, tout en respectant l’analyse différenciée selon les sexes+.

Les membres du collectif se seraient attendues à ce que le premier ministre participe à cette première. Or, celui-ci a brillé par son absence, malgré l’engagement public de ses prédécesseurs de rencontrer annuellement le Collectif 8 mars.

Un réinvestissement massif

Ce sont les femmes, majoritaires dans les services publics à titre de travailleuses et d’usagères, qui sont les principales victimes des coupes des dernières années dans ces services. Les membres du collectif ont insisté auprès de la ministre pour qu’elle intercède en faveur d’un réinvestissement massif dans les services publics, la fonction publique et les programmes sociaux dans les domaines de la santé et des services sociaux, de l’éducation, des services éducatifs à la petite enfance, du soutien aux proches aidantes, etc.

« Le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l’éducation, incluant l’enseignement supérieur, sont des exemples de milieux dans lesquels les travailleuses vivent au quotidien une surcharge de travail, de la pression, des heures supplémentaires obligatoires, un manque de ressources et subissent une gestion déficiente ainsi que des violences. Tous ces problèmes sont au cœur de leur réalité. Il n’est pas surprenant que les taux de détresse psychologique, de décrochage et d’épuisement professionnel au sein de ces réseaux publics atteignent aujourd’hui des sommets inégalés », a déploré Gabrielle Bouchard, porte-parole du Collectif 8 mars.

Les représentantes du collectif ont également revendiqué un financement adéquat pour les organismes communautaires qui œuvrent auprès des femmes et qui manquent cruellement de ressources. Les demandes de soutien sont d’ailleurs en constante augmentation, entre autres, en cas d’agression sexuelle, de violence conjugale, de détresse psychologique ou de problèmes de santé mentale. « Les besoins des femmes sont considérables et le sous-financement force

malheureusement les groupes de femmes à cesser d'offrir certains services », s'est indignée Gabrielle Bouchard.

La fin du détournement des pensions alimentaires pour enfants

Lors de la campagne électorale, la Coalition avenir Québec (CAQ) a promis de retirer les pensions alimentaires du calcul de l'aide sociale et de l'aide aux études. « Le Collectif 8 mars exige non seulement du gouvernement de François Legault qu'il respecte sa promesse maintenant qu'il est au pouvoir, mais qu'il aille plus loin en cessant de comptabiliser les pensions alimentaires comme un revenu pour l'admissibilité à l'aide juridique et au soutien au logement », a précisé la porte-parole.

Augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure

Sur dix personnes qui travaillent au salaire minimum, six sont des femmes. On estime que 90 % du total des emplois au salaire minimum sont dans le secteur féminisé des services et que les personnes qui travaillent au salaire minimum font en moyenne 25 heures par semaine. « Encore une fois cette année, nous revendiquons une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure, et ce, dès maintenant. Ceci dans une perspective de réduction de la pauvreté et de l'écart salarial entre les femmes et les hommes, et dans le respect de ses engagements du gouvernement envers l'égalité entre les sexes. La hausse prévue de 0,50 \$, portant le salaire minimum à 12,50 \$ l'heure le 1^{er} mai prochain, demeure insuffisante pour aider les femmes à sortir de la pauvreté », a aussi commenté madame Bouchard.

Loi-cadre en matière de conciliation famille-travail-études

Les représentantes du collectif ont abordé la question de la conciliation famille-travail-études avec Isabelle Charest. La charge de conciliation repose principalement sur les épaules des parents et, plus particulièrement, sur celles des femmes : elles consacrent en moyenne 1,5 heure de plus que les hommes aux tâches ménagères, aux soins aux enfants ou à titre de proches aidantes.

De plus, dix fois plus de femmes que d'hommes « font le choix » de travailler à temps partiel pour prendre soin de leurs enfants. « Nous revendiquons une loi-cadre pour permettre à toutes et à tous de trouver un équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale dans une perspective d'égalité », de conclure la porte-parole du Collectif 8 mars.

Outil essentiel à appliquer : l'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+)

Les représentantes du collectif ont finalement présenté à la ministre Charest deux outils utiles pour comprendre les enjeux relatifs aux femmes. En effet, l'ADS et l'ADS+ permettent d'analyser les structures, les politiques, les réformes, les programmes et les budgets afin d'évaluer les avancées et les reculs de l'égalité entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes. Le collectif a notamment demandé au gouvernement de s'engager à inclure l'ADS+ dans l'ensemble de ses ministères.

« L'ADS+ est beaucoup plus inclusive que sa version initiale puisqu'elle tient compte de l'ensemble des femmes, notamment celles qui sont plus marginalisées », a expliqué la porte-parole du Collectif 8 mars, Gabrielle Bouchard. Il est essentiel de placer les femmes racisées, les femmes en situation de handicap et les femmes des communautés LGBTQ au cœur de nos calculs pour dresser un portrait réel des inégalités. Nous sommes plus fortes lorsque toutes les femmes sont incluses.

Le Collectif 8 mars en action pour la *Journée internationale des droits des femmes*

En plus de participer à une rencontre avec la ministre de la Condition féminine, les membres du Collectif 8 mars ont manifesté aujourd'hui dans le cadre du procès de Gilbert Rozon pour mettre en lumière les inégalités toujours présentes en défaveur des femmes.

À propos du Collectif 8 mars

Le Collectif 8 mars est formé de représentantes provenant de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), de Femmes de Diverses Origines (FDO), de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

- 30 -

SOURCE : COLLECTIF 8 MARS

Renseignements : Marilou Gagnon, gagnonm@csd.qc.ca, 514 248-6277

Chantal Mantha (APTS), cmantha@aptsq.com, 514 236-9287

Marilou Gagnon (CSD) gagnonm@csd.qc.ca, 514 248-6277

Ariane Gagné (CSN), ariane.gagne@csn.qc.ca, 514 349-1300

Marie-Eve Imonti (CSQ), communications@lacsq.org, 514-917-9641

Marie-Josée Nantel (FAE), mj.nantel@lafae.qc.ca, 514 603-2290

Marie-Anne Laramée (FIQ), malaramee@figsante.qc.ca, 514 224-0514

Pauline Ou-Halima (FFQ), pouhalima@ffq.qc.ca, 514 717-4847

Isabelle Gareau (FTQ), igareau@ftq.qc.ca, 514 953-0142

Éric Lévesque (SFPQ) eric.levesque@sfpq.qc.ca, 418 564-4150

Nathalie Côté (SPGQ), nathalie.cote@spgq.qc.ca, 418 780-5107

Marie Boti (FDO), botimarie@gmail.com, 514 717-4847